

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le seize du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : mercredi 10 décembre 2025

23 présents + 0 pouvoir (23 votes sur 27) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Dominique GUILBOT, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE (arrivée à 18h45)
- ✓ Commune d'Assais-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

0 pouvoir

Absents/Excusés : Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF

Jean-Claude LAURANTIN a été élu secrétaire de séance

=====

ECONOMIE

AURALIS – acquisition parcelle

Vu l'article L 132-5 du Code de la construction et de l'habitation réglementant la réalisation d'études géotechnique dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols :

- « En cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une étude géotechnique préalable est fournie par le vendeur » (al 1)
- « Les ventes de terrains non bâtis destinés à la construction dans des secteurs où les dispositions d'urbanisme applicables ne permettent pas la réalisation de maisons individuelles n'entrent pas dans le champ d'application du présent article » (al 3)

Vu la délibération D2025-063 du 1^{er} juillet 2025 validant l'acquisition de la parcelle 325 ZX 64, à la SCI Thiollet.

Considérant que la parcelle est située sur la ZAE Auralis, dont la réglementation d'urbanisme applicable est le PLU partiel Zone Auralis « La Maucarrière » de Tessonnière dont la modification n°2 a été validée en conseil municipal de Tessonnière le 31 mars 2017, et interdisant la construction de maison à usage d'habitation.

Considérant que ladite parcelle est classée en zone aléa retrait gonflement d'argile forte,

Considérant le courrier de Me Roy du 22 novembre 2025 réaffirmant l'obligation du vendeur de fournir une étude géotechnique afin de l'annexer à l'acte de vente.

Par conséquent, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De prendre acte des conseils de Maître Roy des risques encourus en l'absence d'étude géotechnique,
- D'accepter l'absence d'étude géotechnique dans le cadre de l'acquisition de la parcelle 325 ZX 64 située sur la ZAE Auralis, malgré son classement en zone aléa retrait gonflement d'argile forte,
- De s'engager à n'exercer aucun recours contre le vendeur lié au motif de l'absence d'étude géotechnique.

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 décembre 2025
Et ont signé le Président et le Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LAURANTIN

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20251218-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2025

Publication le : 18-12-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48